RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

HOLDARFI
Société à responsabilité limitée au capital de 294 700 euros
Siège social : ZA de Baussais - 7 rue de la Pérouse
79260 LA CRECHE
453 092 157 RCS NIORT

EXTRAITS DE PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le 30 janvier,

À 18 heures,

Les associés de la Société HOLDARFI, société à responsabilité limitée au capital de 294 700 euros, divisé en 29 470 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Chaque associé a été convoqué par lettre recommandée adressée le 15 janvier 2026.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- ✓ Monsieur Alain ARFI, titulaire de 23416 parts sociales en pleine propriété,
- ✓ Madame Sylvie ARFI, titulaire de 160 parts sociales en pleine propriété,

Société PATRIMONIALE ARFI, représentée par son Gérant, Monsieur Benjamin ARFI, titulaire de 5 894 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain ARFI, gérant associé.

la société EUROPEENNE D'EXPERTISE BOURSE, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 15 janvier 2026, est absente et excusée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2025 et quitus à la gérance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Distributions antérieures de dividendes,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Animation des Sociétés filles,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

[...]

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Les mandats de la société EUROPEENNE D'EXPERTISE BOURSE, Commissaire aux Comptes titulaire, l'Assemblée Générale décide :

- de renouveler le mandat de la Société EUROPEENNE D'EXPERTISE BOURSE, Société A Responsabilité Limitée au capital de 570 000 euros dont le siège social est à PARIS (75002) 11 Rue Saint Augustin, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 382 389 872, Commissaire aux Comptes titulaire,

- et de nommer la Société BCA CONSEIL EXPERT, Société par Actions Simplifiée au capital de 200,000 € dont le siège social est à NIORT (79000) 1 Rue Frida Kahlo, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NIORT sous le numéro 392 285 565, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2031.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

Certifié conforme

La Présidente
La Société HOLDARFI
Représentée par M. Alain ARFI

